

# DISCRIMINATIONS SYNDICALES

Dernière mise à jour : 10-03-2014

Un observatoire de la discrimination et de la répression syndicales : Pourquoi ?

Être syndiqué et / ou disposer d'un mandat syndical, c'est bien souvent faire l'expérience de la répression et de la discrimination.

Selon une étude du Ministère du Travail, 30% des élus syndiqués et 40% des délégués syndicaux considèrent que l'exercice de leur mandat représente un frein à leur carrière. En moyenne un délégué syndical gagne 10% de moins qu'un salarié non syndiqué ayant le même profil.

Ce déni de démocratie bénéficie trop souvent de la passivité des pouvoirs publics, alors que le droit d'adhérer à une organisation syndicale de son choix est un droit reconnu par la Constitution et que toute obstruction dans ce domaine constitue une atteinte aux droits de l'homme et du citoyen.

Parce que l'État fait mine d'ignorer ce problème, parce qu'il est méconnu, ignoré ou même admis comme inhérent à l'engagement syndical, la Fondation Copernic, la CFTC, la CGT, FO, la FSU et Solidaires ainsi que le Syndicat des Avocats de France et le Syndicat de la Magistrature, avec l'appui de nombreux chercheurs et de personnalités qualifiées, ont décidé de créer un Observatoire de la répression et de la discrimination syndicales.

Son objectif est de rendre visible un problème largement ignoré par la statistique publique, rarement pris en compte par les études menées sur le champ des relations professionnelles, voire purement et simplement occultée ou niée par le patronat. Au delà de la mise à jour et de la dénonciation de pratiques patronales anti-syndicales, il s'attache principalement à concourir à la production d'une information la plus complète possible dans ce domaine.

Cet objectif collectif s'est traduit dès 2011 par la publication d'une Note de la fondation Copernic, qui est à l'origine de la démarche, et par la tenue d'un premier colloque en novembre 2011 au Conseil Économique Social et Environnemental.

Dans la continuité de cette initiative, l'Observatoire publiera annuellement un rapport sur l'état des discriminations et de la répression en matière syndicale et informera sur les travaux et les avancées de la connaissance en matière juridique, sociologique et économique dans ce domaine. Il sera en cela un outil de connaissance pour la lutte des salariés contre la répression patronale et pour le respect du droit fondamental à s'organiser et à lutter dans l'entreprise.